

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°12**

Date de Publication
<b>- 2 MARS 2023</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 2 MARS 2023</b>
Date de la convocation
<b>20 février 2023</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme LABI-MALAKIAN à Mme MATEO

M. BOYER à Mme FIGARELLA

M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur DE SOUSA a été élu secrétaire

### **Objet : Modification de l'annexe à la délibération relative à la révision des tarifs municipaux.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que suite à la restitution du parking de « la Poste » par la Métropole Aix-Marseille Provence à la commune, il convient de compléter l'annexe à la délibération N°132 en date du 12 décembre 2022, listant les zones de stationnement payant comme suit :

Le parking de la Poste est ajouté à l'annexe « tarifs d'occupation du domaine public - zone de stationnement payant - zone orange » à la suite de l'avenue du Revestel, Grand large Thalassa, avenue Leriche, avenue Ganteaume, **parking de la Poste**. Cette annexe annule et remplace la précédente.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 février 2023.

Le Maire,  
Danielle MILON

